

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du mardi 13 septembre 2016

N° 22/2016

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 31 août 2016, se sont réunis le 13 septembre 2016, à 18h30, sous la présidence de Jean-François Cointre, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Autorisation de communiquer les données communales de consommation d'énergie au Syndicat Mixte Pays Vallée du Loir dans le cadre d'une convention avec ERDF pour élaborer le futur plan climat réglementaire du territoire
- Fixation du loyer du logement mairie pour le 1^{er} octobre 2016
- Devis de la poste pour dénomination et numérotation des habitations
- Subvention exceptionnelle au Foyer Rural pour participation à la manifestation culturelle de la Communauté de Communes du 3 juillet
- Rapport 2015 sur l'assainissement collectif
- Rapports annuels 2015 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (S.I.A.E.P.) et de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.)
- Extension du temps de travail de la femme de ménage au 01/01/2017
- Information sur les communes nouvelles
- Questions diverses :
 - participation de la commune au comice à St Jean de la Motte du 17/18 septembre 2016
 - obligation de débroussaillage à proximité des habitations

Sur les 11 conseillers en exercice, 9 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Elisabeth Houvrard, Nadine Sepré, Danielle Petit

Messieurs Jean-François Cointre, Jean-Luc Lorient, Michel Defay, Jean-Didier Dirdin, Laurent Jacquin

Absente excusée : Mme Nathalie Dargier donne procuration à M. Jean-François Cointre

Absent : M. Sébastien Dubois

La séance de conseil est ouverte à 18h30.

Mme Danielle Petit, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2016.

Le Conseil municipal, par 10 voix pour, autorise par une convention ENEDIS – Pays Vallée du Loir, pour transmettre les données énergétiques des communes adhérentes dans le seul but d'élaborer, suivre ou réviser le Plan-Climat (Plan Climat Air Energie Territorial) ou pour toutes autres actions en lien avec la politique énergie-climat.

A signer les conventions de partenariat suivantes avec ENEDIS :

- convention de données énergétiques des communes
- convention de données précarité énergétique – PRECARITER

L'ensemble des données sera remis au Pays Vallée du Loir par la société ENEDIS.

Ces données seront ensuite transmises aux communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, de maintenir le montant du loyer du logement communal de la mairie, au niveau de l'année précédente, soit 476.64 €/mois, charges non comprises.

Après présentation du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par 10 voix pour, acceptent la proposition d'accompagnement de la Poste pour l'aider à la dénomination et la numérotation de 50 adresses qui restent à traiter sur la commune, pour un montant TTC de 750 euros.

Après justification de Jean-Luc Lorient, Président du Foyer Rural Requeil/Château l'Hermitage, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par 9 voix pour, et une abstention (conseiller « intéressé »), accordent une subvention exceptionnelle de 200 euros à la section d'animation culturelle du Foyer rural, pour leur participation à la fête culturelle de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain organisée le 3 juillet 2016 à Château l'Hermitage.

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ adopte par 10 voix pour, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Présentation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable du Syndicat de Pontvallain et du rapport 2015 de l'Agence Régionale de Santé pour la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : comme chaque année, ces rapports sont présentés en Conseil municipal et restent disponibles à la population. Ils ont été votés par nos représentants du Syndicat.

Extension du temps de travail de la femme de ménage à partir du 1^{er} janvier 2017. Le Maire propose que le profil de poste de la future femme de ménage, suite au départ en retraite de l'actuelle, prendre en compte l'état des lieux lors de la mise à disposition de la salle communale Belle-Croix, qui était, jusqu'ici réalisé par des élus. Ainsi, l'horaire mensuel serait porté de 9 heures à 12 heures. Accord unanime des membres du Conseil.

Questions diverses :

Le Maire donne quelques informations sur le travail en cours pour préparer la fusion des 3 CdC au 1^{er} janvier 2017.

Jean-Didier Dirdin, volontaire, a été désigné comme piégeur sur la commune dans le cadre de l'action du groupement de défense contre les organismes nuisibles.

Michel Defay fait part au Conseil des travaux à réaliser sur une pile du pont du ruisseau du Pin. Le Syndicat de bassin en est averti. La Commune doit procéder à la réparation.

Un dépliant de la Préfecture précisant les conditions d'obligation de débroussailler autour des habitations va être distribué dans les boîtes à lettre des foyers concernés, comme pour la tournée de distribution des bulletins municipal et communautaire.

Katia Feufeu se charge de recruter des bonnes volontés pour participer au défilé du comice à St Jean de la Motte, sur le thème des années folles, avec la commune de Requeil.

Pour améliorer la perception de la zone de rencontre du bourg, il est suggéré de marquer au sol la limitation à 20 km/h à chaque extrémité.

Un calendrier de réunion est établi en fonction de la disponibilité des uns et des autres membres du conseil :

- mercredi 28 septembre, 18 heures, en mairie, commission « enfance-jeunesse scolarité »
- vendredi 30 septembre, 9 heures 30, cour de la mairie, commission « embellissement »
- lundi 10 octobre, 18 heures, en mairie, commission « finances » ouverte à tous les volontaires
- mardi 8 novembre, prochaine réunion de conseil municipal.

Rappel du déroulement de la journée de la fête du chanvre, organisée par la section patrimoine de Requeil le 29 septembre, avec parcours en cordées sur la commune de Château l'Hermitage, en matinée.

Dernière manifestation culturelle de l'Association des Amis de l'Abbaye, le même jour, à 16 heures, à l'église.

Repas communal fixé le 19 ou 26 novembre, en fonction de la Ste Cécile fêtée par la batterie-fanfare Requeil-Château.

Propositions de contenu pour le prochain bulletin municipal :

- budget 2016
- présentation des entreprises installées sur la zone intercommunale de la Belle Croix.

Appel au volontariat pour les membres du Conseil disponibles afin d'aider l'employé communal à la cueillette des pommes pour le jus : un mail sera envoyé à chacun le moment venu en fonction de la date retenue pour le pressage à Clefs (rendez-vous à prendre).

Pour terminer la réunion, une projection sur écran était prévue, du document de l'AMF (Association des Maires de France), concernant la présentation de ce que sont « les communes nouvelles » depuis mars 2015, document transmis par mail à chacun des membres du Conseil.

Suite à un problème technique, le maire en brosse un aperçu, verbalement, en improvisant une présentation succincte qui sera suivie de débats et d'informations complémentaires, tant au niveau de la commune voisine de Requeil, qu'ici, dans les semaines à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures30.

La secrétaire de séance,
Danielle Petit

le Maire,
Jean-François Cointre